



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 077**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECCEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Serge GIBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

<b>Objet :</b>	Secrétaire de séance : désignation
----------------	------------------------------------

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En vertu de l'article L.5211-1 du CGCT, ces dispositions sont pleinement applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Un membre du Conseil communautaire est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil communautaire du mardi 28 avril 2025.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Frédéric GIMBERT pour remplir les fonctions.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 078**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECCEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Serge GIBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

<b>Objet :</b>	Compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales du Conseil communautaire du 28 avril 2026
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Conformément à l'article L2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rend compte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Communautaire par délibération du 8 avril 2026 :

**Décision n°107 du 2 avril 2026 service Musée/Pays d'Art et d'Histoire – Service patrimoine – Trail du Saint-Jacques 2026 : mise à disposition à titre gracieux d'espaces du musée Crozatier**

Il a été décidé de signer une convention d'utilisation d'espaces, à titre gracieux, du musée Crozatier avec la société Extra Sports, dans le cadre du Trail du Saint Jacques 2026 qui aura lieu en juin 2026.

**Décision n°108 du 2 avril 2026 service Finances – sous régie de recettes à l'Hôtel Dieu rattachée à la régie prolongée de recettes et d'avances pour le fonctionnement des équipements culturels n° 90028 – modification de l'acte de création**

Il a été décidé :

ARTICLE 1 : la décision N° DEC\_A\_2024\_098 du 09/04/2024 instituant une sous-régie de recettes à l'Hôtel-Dieu N° 900282 rattachée à la régie prolongée de recettes et d'avances pour le fonctionnement des équipements culturels N°90028 auprès de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, est modifiée comme suit :

Il est créé une sous régie de recettes à l'Hôtel Dieu rattachée à la régie prolongée de recettes et d'avances pour le fonctionnement des équipements culturels N° 90028 auprès de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

ARTICLE 2 : Cette sous régie est installée à l'Hôtel Dieu – 2 Rue Bec de Lièvre – 43000 le Puy-en-Velay.

ARTICLE 3 : Cette sous régie fonctionne chaque année du 1er janvier au 31 décembre.

ARTICLE 4 : La sous régie encaisse les produits suivants :

- droits d'entrée de billetterie individuelle ou de groupe pour le parcours de l'Hôtel Dieu.
- produits des ventes de divers objets souvenirs pour l'espace boutique du parcours de l'Hôtel-Dieu.

ARTICLE 5 : La recette désignée à l'article 4 est encaissée selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraire,
- chèques bancaires,
- cartes bancaires,
- chèques vacances,
- chèques culture,
- virement bancaire,
- paiement sécurisé par carte bancaire via internet.

Elle est perçue contre remise à l'utilisateur :

- d'un billet d'entrée électronique pour le parcours de l'Hôtel Dieu, imprimé sur place,
- d'un reçu délivré par une caisse enregistreuse pour produits des ventes de divers objets souvenirs pour l'espace boutique du parcours de l'Hôtel-Dieu

ARTICLE 6 : Le montant maximum de l'encaisse que le sous régisseur est autorisé à conserver est fixé à 10 000 €.

ARTICLE 7 : Un fonds de caisse d'un montant de 150 € est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 8 : Le sous régisseur ou les mandataires sont tenus de verser au régisseur le

montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 9 : Le sous régisseur ou les mandataires versent auprès du régisseur la totalité des justificatifs des opérations de recettes lors de chaque versement et au minimum une fois par mois

**Décision n°109 du 13 avril 2026 service Direction de l'Eau et de l'Assainissement – Indemnisation d'un tiers suite à sinistre**

Il a été décidé de verser à un usager la somme de 200 € réparation du préjudice subi, le sinistre est consécutif à l'obstruction du réseau public d'eaux usées par des gravats introduits lors de travaux de voirie, ayant provoqué un dysfonctionnement du réseau et le fonctionnement continu de la pompe de relevage de l'habitation générant une surconsommation d'eau et d'électricité.

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 079**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECCEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Serge GIBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Didier SABOURAULT Juridique-Assurances-Patrimoine-Assemblées

**Objet :** Commission intercommunale pour l'accessibilité - Composition

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2143-3 et L. 5211-1 et suivants ;

Aux termes de l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus, doivent créer une commission intercommunale d'accessibilité composée notamment :

- de conseillers communautaires,
- d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,
- d'associations ou organismes représentant les personnes âgées,
- de représentants des acteurs économiques,
- de représentants d'autres usagers de la communauté,

Cette commission est présidée par le président de la Communauté d'agglomération. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées à l'EPCI.

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité est chargée de :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports en commun,
- recenser l'ensemble des obstacles à l'accessibilité, qu'ils soient physiques, sensoriels ou cognitifs,
- proposer des recommandations en vue d'améliorer la mise en accessibilité des espaces publics, bâtiments et transports relevant de la compétence intercommunale,
- assurer un suivi annuel de la réalisation des travaux prévus dans les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP),
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées,
- contribuer à l'information et à la sensibilisation des élus, agents et partenaires.

Il est proposé la composition suivante :

- 5 conseillers communautaires, à savoir :
  - Thierry MOURGUES, vice-président délégué aux travaux et à l'ingénierie,
  - Jérôme BAY, vice-président délégué à l'habitat et à la politique foncière,
  - Philippe JOUJON, vice-président délégué aux mobilités, aux transports et à la voirie,
  - Marielle ROCHER, vice-présidente déléguée à la santé et à l'économie sociale et solidaire,
  - Roland LONJON, vice-président délégué aux finances et à la prospective,
- des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,
- des représentants des bailleurs sociaux,
- un représentant du comité départemental des sports adaptés,
- un représentant d'associations des usagers des transports en commun,
- un représentant d'associations de personnes âgées,

La liste nominative de l'ensemble des membres sera établie par arrêté du Président après désignation par les structures sollicitées.

Pour tout sujet évoqué en commission intercommunale pour l'accessibilité, il peut être fait appel en tant que de besoin, à titre consultatif, à des agents des services concernés. Des experts et contributeurs extérieurs peuvent également venir compléter les échanges (maîtres d'œuvre par exemple).

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de composer la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de la manière suivante :
  - 5 conseillers communautaires, à savoir :
    - Thierry MOURGUES, vice-président délégué aux travaux et à l'ingénierie,
    - Jérôme BAY, vice-président délégué à l'habitat et à la politique foncière,
    - Philippe JOUJON, vice-président délégué aux mobilités, aux transports et à la voirie,
    - Marielle ROCHER, vice-présidente déléguée à la santé et à l'économie sociale et solidaire,
    - Roland LONJON, vice-président délégué aux finances et à la prospective,
  - des représentants d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique,
  - des représentants des bailleurs sociaux,
  - un représentant du comité départemental des sports adaptés,
  - un représentant d'associations des usagers des transports en commun,
  - un représentant d'associations de personnes âgées,
- DIT que la liste nominative des membres sera établie par arrêté du Président après désignation par les structures sollicitées.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 080**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Benjamin CHATEAUNEUF Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

**Objet :** Acquisition de parcelles Boulevard de la Petite Mer à Chadrac

Rapporteur : Roland GOBET

La Communauté d'agglomération envisage d'acquérir, à l'amiable, des parcelles sur la commune de Chadrac, boulevard de la Petite Mer afin de régler des problématiques du fait de la proximité de la station d'épuration avec des habitations (odeurs, débordements du collecteur d'eaux usées dans ces propriétés lors des épisodes pluvieux).

La démarche est menée en lien avec la commune de Chadrac.

Les acquisitions peuvent bénéficier de l'octroi du fonds Barnier, à hauteur de 80 000 € ; ce fonds financera également les frais de démolition des bâtiments.

Il s'agit des parcelles cadastrées : n°42-43-44-62-63-64-65-66-68 section AB.

Ces parcelles seront acquises aux conditions suivantes :

- Parcelles AB 42 et AB 44, sise 1 boulevard de la Petite Mer, commune de Chadrac :
  - Propriétaire M et Mme VOCANSON/GIROND + copropriété avec M et Mme DA COSTA José pour la parcelle AB42 (portail côté jardin),
  - Surface totale : 1 404 m<sup>2</sup>,
  - Valeur : 21 000 €.
- Parcelles AB 42, AB 43, AB 62, AB 64 et AB 66 sise 3 boulevard de la Petite Mer, commune de Chadrac :
  - Propriétaire M. et Mme DA COSTA José + copropriété avec M. et Mme VOCANSON pour la parcelle AB42 (portail) + copropriété avec M. VIGNE pour la parcelle AB62 (rdc +1<sup>er</sup> étage),
  - Surface totale : 1 015 m<sup>2</sup>,
  - Valeur : 49 000 €.
- Parcelles AB 62, AB 63, AB 65 et AB 68 sise 5 boulevard de la Petite Mer, commune de Chadrac :
  - Propriétaire M. VIGNE Gilbert + copropriété avec M et Mme VOCANSON pour la parcelle AB62 (2<sup>ème</sup> étage),
  - Surface totale : 2 963 m<sup>2</sup>,
  - Valeur : 110 000 €.

Vu les avis des Domaines sur la valeur vénale des parcelles, rendus le 7 avril 2023,

Il est proposé au Conseil Communautaire de procéder aux acquisitions de parcelles ci-dessus.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

A reçu un avis favorable en Commission Eau assainissement Environnement Gemapi Déchets du 20/04/2026

Le Conseil Communautaire :

Délibération n° DEL\_CC2026\_080 du 28/04/2026

- APPROUVE l'acquisition des parcelles suivantes :
  - AB 42 et AB 44 (1 404m<sup>2</sup>) appartenant à M et Mme VOCANSON/GIROND, M et Mme DA COSTA José, au prix de 21 000 €,
  - AB 42, AB 43, AB 62, AB 64 et AB 66 (1 015 m<sup>2</sup>) appartenant à M et Mme DA COSTA José, M et Mme VOCANSON, M VIGNE Gilbert, au prix de 49 000 €,
  - AB 62, AB 63, AB 65 et AB 68 (2 963 m<sup>2</sup>) appartenant à M VIGNE Gilbert, M et Mme VOCANSON, au prix de 110 000 €.
- SOLLICITE un financement au titre du fonds Barnier,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document inhérent à l'application de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 081**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECCEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Délibération n° DEL\_CC2026\_081 du 28/04/2026

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques  
Affaire suivie par : Sigrid CHILE/Lydie RODDE

<b>Objet :</b>	Rapport développement durable 2025-2026
----------------	---

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

Conformément à l'article L2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales, les communes et aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants doivent présenter préalablement aux débats sur le projet de budget un rapport de développement durable. Celui-ci aborde le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer la situation.

Le rapport développement durable est en lien avec le budget primitif de la collectivité. Il permet ainsi de débattre des politiques, actions et projets à mener en intégrant les enjeux environnementaux dans les décisions à venir, au même titre que les enjeux techniques, budgétaires, juridiques ou politiques.

Pour cela, le Rapport développement durable consiste à analyser l'impact (favorable, neutre ou défavorable) de chacune des actions, politiques et programmes de la collectivité (et leurs interactions) **envisagés pour l'année 2026** sur les cinq finalités du développement durable (approche globale).

En effet, le Code de l'environnement définit le développement durable comme un développement qui vise « concomitamment et de façon cohérente » les cinq finalités du développement durable :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources,
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Cet exercice d'analyse permet de percevoir les impacts des activités et décisions sur l'environnement afin de tendre vers une amélioration constante sur ce sujet : la mise en lumière des impacts permet aux agents d'identifier et d'actionner des leviers d'action conduisant à une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement dans l'exercice de leurs missions quotidiennes. Cela permet aussi de mieux appréhender la complexité et la transversalité inhérentes à la transition écologique.

Les actions menées par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ont été analysées au regard de ces cinq finalités dans le rapport ci-annexé.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

A reçu un avis favorable en Commission Eau assainissement Environnement Gemapi Déchets du 20/04/2026

Le Conseil Communautaire :



- PREND ACTE du rapport du développement durable 2025-2026 joint à la présente délibération.

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 082**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECCEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques  
Affaire suivie par : Sigrid CHILE/Lydie RODDE

<b>Objet :</b>	Projet de parc photovoltaïque au sol de Saint-Germain-Laprade : avis sur autorisation environnementale et modification de servitude
----------------	---

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

L'entreprise BORALEX porte un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site industriel FAREVA LA VALLÉE, situé à Saint-Germain-Laprade (avenue de Blavozy). Ce projet s'inscrit sur un site déjà occupé par des installations existantes et s'accompagne d'une mise en compatibilité des servitudes d'utilité publique liées aux risques technologiques présents autour du site.

Le site FAREVA est soumis à un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), définissant plusieurs zones réglementaires (bleue, verte et grise), assorties de prescriptions spécifiques selon la nature des constructions, des aménagements et des usages. Tout projet doit se conformer à ces dispositions, notamment en matière de protection des personnes et de réduction de la vulnérabilité des installations.

Le projet s'appuie également sur une analyse d'atténuation des effets toxiques, visant à évaluer l'évolution de l'exposition aux risques. Plusieurs scénarios sont étudiés conduisant à une révision des niveaux d'atténuation pour certains phénomènes, servant de base à l'adaptation des servitudes. L'autorisation environnementale comprend une cartographie des aléas ainsi qu'un recensement des phénomènes dangereux à l'origine de ces servitudes.

En synthèse, le projet apparaît envisageable sous réserve du respect des prescriptions du PPRT, de la prise en compte des aléas identifiés et de l'adaptation du cadre réglementaire applicable au site. L'enjeu est ainsi de garantir la compatibilité du projet non seulement avec les objectifs de production énergétique, mais également avec la maîtrise des risques pour les personnes, les activités environnantes et les usages futurs.

Concernant le risque inondation, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay rappelle qu'elle exerce, depuis 2018, la compétence GEMAPI sur son territoire, incluant la commune de Saint-Germain-Laprade.

Dans ce cadre, plusieurs ouvrages concourent à la protection contre les inondations sur ce secteur :

- la digue de FAREVA, associée à une zone d'expansion des crues localisée sur les parcelles CI6 et CD57, lesquelles ont vocation à assurer un stockage temporaire des eaux en amont du système d'endiguement, en cas de crue ou d'épisode pluvieux intense dans le but de protéger l'entreprise FAREVA ;
- deux bassins écrêteurs, situés respectivement à Marnhac et au Centre-Bourg.

Le projet porté par l'entreprise BORALEX intègre cette contrainte hydraulique en adaptant le positionnement des équipements sensibles. Les installations photovoltaïques reposent sur une technologie de type « trackers », permettant une orientation des panneaux selon un axe Nord/Sud et un mouvement Est/Ouest. En situation de crue, les panneaux sont maintenus en position horizontale, à une hauteur d'environ 2,5 mètres au-dessus du terrain naturel, afin de les positionner au-dessus des plus hautes eaux estimées, correspondant à une crue de référence de type centennale.

Ce dimensionnement repose sur une approche conservatrice, fondée sur la cote la plus pénalisante entre celle issue du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) et celle résultant du modèle hydraulique en crue centennale sans écrêtement, conformément à l'analyse réalisée par le bureau d'études EGIS. Les autres équipements sensibles suivent cette même logique de mise hors d'eau, avec des postes de transformation implantés à une cote de 2,5 mètres et des postes de livraison positionnés à environ 2,90 mètres.

Dans ce contexte, et compte tenu de la vocation hydraulique des parcelles précitées, il est précisé qu'en cas de crue, celles-ci sont susceptibles d'être volontairement inondées. Dès lors, toute défaillance éventuelle des réseaux ou des aménagements sur ces parcelles liée à cette mise en eau ne saurait engager la responsabilité de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du permis de construire n° PC 043 190 25 P0031, il est impératif de préserver les conditions d'exploitation et de surveillance du système d'endiguement. Le projet étant situé à proximité immédiate de cet ouvrage, la Communauté d'agglomération doit pouvoir assurer ses missions de contrôle, d'entretien et procéder à des interventions de géotechniques et/ou géophysiques sur et aux abords de la digue. À ce titre, il est exigé le maintien d'un accès permanent en pied de digue, comprenant une bande roulable dégagée permettant notamment l'entretien de l'ouvrage. Toute intervention de type tranchée, croisement de réseaux ou aménagement au droit de la digue devra être strictement encadrée et validée par la maîtrise d'ouvrage de l'ouvrage de protection.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

A reçu un avis favorable en Commission Eau assainissement Environnement Gemapi Déchets du 20/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- ÉMET un avis favorable à l'autorisation environnementale du projet d'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque sur le site de FAREVA la Vallée, à Saint-Germain-Laprade en respectant les prescriptions suivantes :
- Tout projet est subordonnée à une étude préalable à un projet afin d'en préciser les conditions de réalisation, d'utilisation et d'exploitation. Ces conditions doivent respecter les prescriptions définies dans le règlement SUP.
    1. En application de l'article R431-16 du code de l'urbanisme, une attestation établie par l'architecte du projet ou par un expert agréé, certifiant que cette étude a été réalisée, et que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception, doit être jointe à la demande de permis de construire.
    2. En application de l'article R441-6 du code de l'urbanisme, les dispositions du présent article sont également à respecter par tout projet soumis a permis d'aménager prévoyant l'édification par l'aménageur de constructions à l'intérieur du périmètre du permis.
  - Préserver les conditions d'exploitation et de surveillance du système d'endiguement.
  - Permettre à la Communauté d'agglomération d'assurer ses missions de contrôle, d'entretien et procéder à des interventions de géotechniques et/ou géophysiques sur et aux abords de la digue par le maintien d'un accès permanent en pied de digue, comprenant une bande roulable dégagée.
  - Toute intervention de type tranchée, croisement de réseaux ou aménagement au droit de la digue devra être strictement encadrée et validée par la maîtrise d'ouvrage de l'ouvrage de protection.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la bonne exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 083**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication  
en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques  
Affaire suivie par : Sigrid CHILE/Marine ESCURA

<b>Objet :</b>	EPAGE LOIRE LIGNON : approbation de l'avenant financier 2026 à la convention de délégation d'une partie de la compétence GEMAPI
----------------	---

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

Par délibération en date du 9 mars 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la convention de délégation d'une partie de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) à l'EPAGE Loire Lignon pour une durée de quatre ans.

Dans le cadre de cette convention, il convient de définir annuellement les participations financières et le programme de travaux portés par l'EPAGE dans le cadre de cette délégation.

I – Participation financière aux frais de structure :

Les frais de structure sont calculés sur la base du compte administratif 2025 de l'EPAGE Loire Lignon, et déduction faite des aides financières obtenues.

La participation prévisionnelle de la Communauté d'agglomération aux frais de structure pour l'année 2026 s'élève à 202 687,00 €.

II – Participation financière aux frais d'animation :

Sur son territoire, la Communauté d'agglomération bénéficie des contrats territoriaux suivants :

- le contrat territorial Loire Montagne,
- le contrat territorial Loire et Affluents Vellaves,
- le contrat vert et bleu Devès Mézenc Gerbier.

La participation prévisionnelle de la Communauté d'agglomération aux frais d'animation pour l'année 2026 s'élève à 122 139,00 €.

III – Convention de délégation des travaux post-crue :

Dans le cadre des travaux réalisés en conséquence des crues du 17 octobre 2024, la Communauté d'agglomération assure le financement du reste à charge à hauteur de 136 483,36 € en 2025. Un report de ce financement a été adopté par la délibération du 17 décembre 2025.

IV – Convention de délégation des travaux et actions transversales :

Dans le cadre de la délégation d'une partie de la compétence GEMAPI à l'EPAGE Loire Lignon, la Communauté d'agglomération finance des actions de travaux ponctuels relevant de cette compétence et ayant pour conséquence une réduction des risques d'inondation sur son territoire.

Cette participation s'élève à 15 000,00 € en 2026.

Ainsi, pour l'année 2026, la participation financière s'établit comme suit :



Programme opérationnel et participation financière	Montant total programme 2026	Cofinancement	Financement Communauté d'agglomération
Participation aux frais de structure 2026	241 558,00 €	38 871,00 €	202 687,00 €
Contrat Territorial Loire Montagnes	177 653,00 €	123 724,00 €	53 930,00 €
Contrat territorial Loire et Affluents Vellaves	218 753,00 €	154 299,00 €	64 454,00€
Contrat Vert et Bleu Deves Mezenc Gerbier	15 361,00 €	11 606,00 €	3 755,00 €
Travaux prévention des inondations (50 j)	15 000,00 €		15 000,00 €
<b>Sous total</b>	<b>668 325,00 €</b>	<b>328 500,00 €</b>	<b>339 826,00 €</b>

**\*Pour rappel :**

Programme opérationnel et participation financière	Montant total programme 2026	Cofinancement	Financement Communauté d'agglomération
Travaux post crue du 17/10/2024 (Report 2025 par la délibération du 17/12/2025)	387 368,00 €	250 884,64 €	136 483,36 €

Le détail annuel des actions conduites par l'EPAGE en 2026 est précisé dans le tableau financier qui est annexé à la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

A reçu un avis favorable en Commission Eau assainissement Environnement Gemapi Déchets du 20/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le programme de travaux 2026 proposé par l'EPAGE Loire Lignon dans le cadre de la convention quadriennale de délégation d'une partie de la compétence GEMAPI,
- FIXE le montant de la participation financière 2026 de la Communauté d'agglomération pour les frais de structures à 202 687,00 €,
- FIXE le montant de la participation financière 2026 pour les travaux à 137 139,00 €,
- INSCRIT à cet effet, les crédits au budget primitif,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à la bonne exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 084**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECCEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Valérie BELLUT, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Délibération n° DEL\_CC2026\_084 du 28/04/2026

Rédacteur : Christine GODEFROY Musée /Pays d'Art et d'Histoire

<b>Objet :</b>	Musée Crozatier, exposition temporaire 2026 L'Excellence à la française. 50 ans de création au Mobilier national : conventions de mécénat d'entreprise avec les hôtels IBIS et la maison Thévenon
----------------	---

Rapporteur : Mathilde MOUCHON-SICARD

Par délibération du 7 octobre 2025, la Communauté d'agglomération a décidé d'autoriser la recherche de mécénats pour l'exposition *L'Excellence à la française. 50 ans de création au Mobilier national* qui se tiendra au musée Crozatier de juin 2026 à janvier 2027. Cette exposition temporaire exposera quelque 80 pièces issues des ateliers du Mobilier national et de la Manufacture de céramiques de Sèvres.

La chaîne d'hôtels IBIS et la maison Thévenon, deux entreprises du bassin du Puy-en-Velay, ont souhaité apporter leur soutien à la Communauté d'agglomération dans le cadre de cette exposition avec respectivement des nuitées d'hôtel gratuites et la fourniture de tissus pour la scénographie.

Les conventions de mécénat, ici annexées, définissent les conditions et modalités du soutien que ces deux sociétés souhaitent apporter à la Collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Evenementiel Culture Sports du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les deux projets de convention de mécénat mentionnés, au titre de l'exposition estivale du musée Crozatier avec le Mobilier national,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions et tous les documents afférents à ce dossier.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 085**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication  
en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Valérie BELLUT, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Délibération n° DEL\_CC2026\_085 du 28/04/2026

Rédacteur : Christine GODEFROY Musée /Pays d'Art et d'Histoire

<b>Objet :</b>	Musée Crozatier, exposition temporaire 2026 L'excellence à la française. 50 ans de création au Mobilier national : convention de mécénat d'entreprise avec l'entreprise Peretti
----------------	---

Rapporteur : Mathilde MOUCHON-SICARD

Par délibération du 7 octobre 2025, la Communauté d'agglomération a décidé d'autoriser la recherche de mécénats pour l'exposition *L'excellence à la française. 50 ans de création au Mobilier national* qui se tiendra au musée Crozatier de juin 2026 à janvier 2027. Cette exposition temporaire exposera quelques 80 pièces issues des ateliers du Mobilier national et de la Manufacture de céramiques de Sèvres.

L'entreprise Peretti, entreprise du bassin du Puy-en-Velay, a souhaité apporter son soutien à la Communauté d'agglomération dans le cadre de cette exposition par le biais d'un mécénat de compétence (mise en peinture des salles de l'exposition).

La convention de mécénat, ici annexée, définit les conditions et modalités du soutien que l'entreprise Peretti souhaite apporter à la Collectivité.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Evenementiel Culture Sports du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le projet de convention de mécénat de compétences avec l'entreprise Peretti,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 086**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Christine GODEFROY Musée /Pays d'Art et d'Histoire

<b>Objet :</b>	Musée Crozatier, mécénat : participation financière de la Société des Amis du Musée Crozatier (SAMC) pour l'acquisition de l'œuvre de Charles Maurin intitulée <i>Couple assis au bord de l'eau</i>
----------------	---

Rapporteur : Mathilde MOUCHON-SICARD

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a acquis aux enchères en février 2026, un pastel de Charles Maurin, intitulé *Couple assis au bord de l'eau*. Cette œuvre, datée d'environ 1880, dont le musée Crozatier ne conserve pas de scène équivalente, vient enrichir sa collection de 78 œuvres de cet artiste, natif du Puy-en-Velay.

La Société des amis du musée Crozatier, dont un des buts est de contribuer à l'enrichissement des collections du musée Crozatier, a souhaité apporter son soutien financier à l'acquisition de cette œuvre.

Dans ce cadre, la Société des amis du musée Crozatier souhaite faire un don à hauteur de 10 % soit 536 € (cinq cent trente six euros) à la Communauté d'agglomération. Ce don étant grevé de conditions (en termes de communication et d'utilisation du logo de la collectivité dans les communications de la SAMC), il convient de signer une convention de mécénat entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la Société des amis du musée Crozatier afin de formaliser les engagements respectifs (convention jointe en annexe).

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Evenementiel Culture Sports du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- ACCEPTE le don de 536 € proposé par la Société des amis du musée Crozatier concernant l'acquisition du pastel de Charles Maurin, intitulé *Couple assis au bord de l'eau*,
- APPROUVE le projet de convention de mécénat entre la Communauté d'agglomération et la Société des amis du musée Crozatier,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et à procéder à toutes les opérations s'y rapportant.

**VOTE : UNANIMITÉ**  
**Pas de participation au vote : 1**  
**Mathilde MOUCHON-SICARD**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260428-DEL\_CC2026\_086-DE

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 087**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECCEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Wilfried MASSON Développement touristique et territoriale

**Objet :** Aménagement Via Fluvia (tranche 2) : acquisitions foncières à Lavoûte-sur-Loire

Rapporteur : Valérie BELLUT

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5216-5, L. 5211-37, L. 1311-9 à L. 1311-13 et L. 2122-21 ;
- Le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Les statuts de la Communauté d'agglomération ;
- L'accord des propriétaires concernés constaté par promesses unilatérales de vente ;
- Les crédits inscrits au budget 2026 ;

Conformément aux dispositions de l'article L. 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté d'agglomération exerce de plein droit la compétence en matière de « développement économique » comprenant notamment les actions de développement touristique. Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération a intégré dans ses missions la création, l'aménagement et l'entretien de véloroutes et voies vertes destinées à favoriser le développement de l'activité touristique sur son territoire (Via Velay et Via Fluvia).

Jusqu'à présent, la maîtrise foncière de certaines emprises nécessaires à la réalisation et à l'exploitation de ces infrastructures était dévolue aux communes membres. Afin de sécuriser juridiquement l'exercice de sa compétence et d'assurer une gestion cohérente de ces aménagements, il convient que la Communauté d'agglomération procède à la régularisation de l'acquisition de ces assiettes foncières auprès des propriétaires privés concernés.

Les acquisitions envisagées seront réalisées à l'amiable par actes administratifs conformément aux dispositions de l'article L. 1311-12 du CGCT, qui permet aux collectivités territoriales d'acquérir des biens immobiliers par acte sous seing privé ou par acte administratif.

Les biens concernés ne sont pas soumis à l'avis du domaine tel que prévu aux dispositions de l'article L. 1311-9 et L.1311-10 du CGCT.

#### LISTE DES BIENS À ACQUÉRIR

Les parcelles concernées par la présente délibération sont les suivantes :

Commune	Section	Numéro	Contenance	Contenance après division *	Propriété
Lavoûte sur Loire	A	25	12a 78ca	2a 85ca	Indivision CHANUT/ BURIANNE
Lavoûte sur Loire	A	27	1ha 22a 28 ca	2a 26ca	BONNET Denise et Sylvain
Lavoûte sur Loire	A	1873	12a 80ca	69ca	ISSARTEL Germain et Colette
Lavoûte sur Loire	A	2099	1a 94ca		Indivision DIGON / SERVETON
Lavoûte sur Loire	A	1898	5a 84ca		Indivision DIGON / SERVETON
Lavoûte sur Loire	A	164	5a 6ca		BONNET Louis et Marie
Lavoûte sur Loire	A	2097	3a 67ca		BONNET Louis et Marie

Lavoûte sur Loire	A	1897	14a 55ca		SNR PANTEL
Lavoûte sur Loire	A	1903	5a 56ca		BONNET Louis et Marie
Lavoûte sur Loire	A	1899	6a 40ca		BONNET Louis et Marie

\* Uniquement pour les parcelles divisées, à acquérir par l'Agglomération, étant précisé que les divisions seront constatées par Documents d'Arpentages, en cours de réalisation par un Géomètre-Expert, et seront donc en conséquence actualisées dans les actes administratifs, à intervenir en régularisation des diverses promesses unilatérales de vente consenties par les propriétaires, soit initialement au bénéfice de la Commune de Lavoûte-sur-Loire (substitution de bénéficiaire par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay), soit au bénéfice de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Total surface à acquérir : 48a 82ca

Estimation financière indicative des acquisitions : 3 000 € (hors frais) étant précisé que le coût des acquisitions sera actualisé dans les actes de vente administratifs, au vu des superficies d'emprises établies par les documents d'arpentage précités.

#### FINANCEMENT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'agglomération :

- Chapitre budgétaire : 71,
- Article budgétaire : 2111,
- Nature : Dépense d'investissement,
- Montant estimé à ce jour : 3 000 €,

Les frais annexes liés à ces acquisitions (bornage, mesures conservatoires, frais d'actes, etc.) seront également imputés sur les crédits disponibles.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Evenementiel Culture Sports du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- ACQUIERT dans le cadre de l'exercice de la compétence tourisme relative aux véloroutes et voies vertes, les parcelles listées ci-dessus pour un montant total estimatif de 3 000 € (hors frais),
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la régularisation de ces acquisitions, notamment :
  - Authentifier les actes administratifs d'acquisition ;
  - Solliciter l'avis domanial nécessaire à la régularisation du dossier PANTEL objet d'une procédure de succession vacante sous curatelle de l'État et diligenter ladite procédure jusqu'à son terme ;
  - Procéder à l'accomplissement de toutes formalités de publicité foncière auprès du service de la publicité foncière compétent,
- IMPUTE les dépenses correspondantes au chapitre 71, article 2111 du budget 2026 de la Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires financiers (État, Région, Département, etc.) pour le financement de ces acquisitions.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260428-DEL\_CC2026\_087-DE

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 088**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECCEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECCEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication  
en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Wilfried MASSON Développement touristique et territoriale

<b>Objet :</b>	Renouvellement du classement de l'Office de tourisme de l'agglomération du Puy en Velay
----------------	---

Rapporteur : Valérie BELLUT

L'Office du Tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay a été classé en catégorie II par la Préfecture de la Haute-Loire, par arrêté du 20 avril 2021, n° 2021-19. Les critères de classement des offices de tourisme sont définis par un arrêté du 16 avril 2019 (paru au journal officiel le 25 avril 2019).

Par ailleurs, le classement des offices de tourisme étant attribué pour une durée de 5 ans, il doit faire l'objet régulièrement d'une nouvelle demande avec le dépôt auprès des services de la Préfecture d'un nouveau dossier.

Le classement actuel de l'office de tourisme de l'agglomération du Puy-en-Velay étant arrivé à échéance, il convient de demander son renouvellement.

Parmi les pièces officielles à joindre au dossier, doit figurer une délibération de la collectivité dont dépend l'Office de Tourisme.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Evenementiel Culture Sports du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la demande de renouvellement du classement de l'Office de Tourisme de l'Agglomération du Puy-en-Velay en catégorie II et le dépôt du dossier auprès de la Préfecture de la Haute-Loire pour instruction.

**VOTE : MAJORITÉ**  
**Pour : 80**  
**Contre : 2**  
**Eric VALOUR, Cécile GALLIEN**  
**Abstention : 1**  
**David MATHIEU**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 089**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECCEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication  
en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement - Habitat - Urbanisme

**Objet :** SPL du Velay : sortie du capital de la commune de Saint-Jean d'Aubrigoux

Rapporteur : Jérôme BAY

La commune de Saint-Jean d'Aubrigoux est entrée au capital de la SPL du Velay en 2017. Depuis cette adhésion aucune opération n'a pu être confiée à la société. Aussi, la commune souhaite sortir du capital de la société.

Conformément aux articles L.228-23 et L.228-24 du Code du Commerce et de l'article 12 des statuts de la SPL du Velay approuvés le 17 juillet 2012 et modifiés suite au Conseil d'Administration du 5 décembre 2017, la commune de Saint-Jean-d'Aubrigoux peut céder les actions qu'elle détient à la Communauté d'agglomération. Pour ce faire, la commune adresse une demande au Conseil d'Administration de la SPL, après délibération de son conseil municipal, en indiquant l'identité du bénéficiaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée, le prix offert. La cession interviendra après agrément de cette opération par le Conseil d'Administration, qui dispose d'un délai de trois mois pour l'agréer ou la récuser.

Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur le principe d'achat des actions que la commune détient au sein de la SPL du Velay, dans les conditions suivantes :

- cession par la commune de 7 actions à la Communauté d'agglomération correspondant à 0,50% du capital social de la société.

La commune de Saint-Jean-d'Aubrigoux a acquis ces 7 actions en 2017 pour un montant cumulé de 1 540 € comprenant :

- une valeur nominale de l'action à 170 €, soit 1 190 €,
- une réserve de 50 € par action, soit 350 €.

Au 31 décembre 2024, la valeur vénale de l'action, tenant compte des résultats cumulés de la société est arrondie à 116,63 € comprenant :

- une valeur nominale de l'action à 170 €,
- Une réserve de -53,37 € par action.

Ainsi, la commune de Saint-Jean-d'Aubrigoux cédera à la Communauté d'Agglomération ses 7 actions pour un montant total de 816,41 €.

Par ailleurs, cette cession conduit à une nouvelle répartition des parts du capital détenues par les actionnaires. En effet, après la sortie du capital de la commune de Saint-Jean-d'Aubrigoux, la Communauté d'agglomération détiendra 512 actions représentant 36,57 % du capital de la SPL du Velay, contre 505 actions auparavant.

La nouvelle répartition du capital social est la suivante :

CAPITAL SOCIAL SPL DU VELAY									
Situation au 16/04/2026	CAPITAL SOCIAL	valeur nominale	nombre	%	FONDS PROPRES au 31/12/2024	VALEUR VENALE	Nombre actions	%	RESERVES
<b>Actionnaires</b>	<b>238 000,00 €</b>	<b>170,00 €</b>	<b>1400</b>	<b>100%</b>	<b>163 285,00 €</b>	<b>116,63 €</b>	<b>1400</b>	<b>100,00%</b>	<b>- 74 715,00 €</b>
Communauté Agglo du Puy	87 040,00 €	170,00 €	512	36,57%	59 714,56 €	116,63 €	512	36,57%	- 27 325,44 €
LE PUY-EN-VELAY	68 000,00 €	170,00 €	400	28,57%	46 652,00 €	116,63 €	400	28,57%	- 21 348,00 €
POLIGNAC	11 050,00 €	170,00 €	65	4,64%	7 580,95 €	116,63 €	65	4,64%	- 3 469,05 €
SANSSAC L'EGLISE	4 930,00 €	170,00 €	29	2,07%	3 382,27 €	116,63 €	29	2,07%	- 1 547,73 €
VAZEILLES	1 190,00 €	170,00 €	7	0,50%	816,41 €	116,63 €	7	0,50%	- 373,59 €
LE BRIGNON	2 550,00 €	170,00 €	15	1,07%	1 749,45 €	116,63 €	15	1,07%	- 800,55 €
CHASPUZAC	2 550,00 €	170,00 €	15	1,07%	1 749,45 €	116,63 €	15	1,07%	- 800,55 €
AIGUILHE	3 740,00 €	170,00 €	22	1,57%	2 565,86 €	116,63 €	22	1,57%	- 1 174,14 €
CHADRAC	8 160,00 €	170,00 €	48	3,43%	5 598,24 €	116,63 €	48	3,43%	- 2 561,76 €
VERGEZAC	1 020,00 €	170,00 €	6	0,43%	699,78 €	116,63 €	6	0,43%	- 320,22 €
ESPALY ST MARCEL	8 160,00 €	170,00 €	48	3,43%	5 598,24 €	116,63 €	48	3,43%	- 2 561,76 €
VALS PRES LE PUY	8 160,00 €	170,00 €	48	3,43%	5 598,24 €	116,63 €	48	3,43%	- 2 561,76 €
CHAMALIERES / LOIRE	1 870,00 €	170,00 €	11	0,79%	1 282,93 €	116,63 €	11	0,79%	- 587,07 €
ST VIDAL	2 550,00 €	170,00 €	15	1,07%	1 749,45 €	116,63 €	15	1,07%	- 800,55 €
FELINES	1 190,00 €	170,00 €	7	0,50%	816,41 €	116,63 €	7	0,50%	- 373,59 €
St VINCENT	3 740,00 €	170,00 €	22	1,57%	2 565,86 €	116,63 €	22	1,57%	- 1 174,14 €
ST GERMAIN LAPRADE	8 160,00 €	170,00 €	48	3,43%	5 598,24 €	116,63 €	48	3,43%	- 2 561,76 €
VERNASSAL	1 190,00 €	170,00 €	7	0,50%	816,41 €	116,63 €	7	0,50%	- 373,59 €
BELLEVUE LA MONTAGNE	1 190,00 €	170,00 €	7	0,50%	816,41 €	116,63 €	7	0,50%	- 373,59 €
ALLEGRE	2 040,00 €	170,00 €	12	0,86%	1 399,56 €	116,63 €	12	0,86%	- 640,44 €
VOREY	3 740,00 €	170,00 €	22	1,57%	2 565,86 €	116,63 €	22	1,57%	- 1 174,14 €
PRADELLES	2 040,00 €	170,00 €	12	0,86%	1 399,56 €	116,63 €	12	0,86%	- 640,44 €
ARSAC-EN-VELAY	3 740,00 €	170,00 €	22	1,57%	2 565,86 €	116,63 €	22	1,57%	- 1 174,14 €

Compte tenu de la nature de cette opération, cette transaction est soumise à l'article 1042 du Code Général des Impôts, disposant que les actions réalisées par les communes, départements, régions et leurs groupements dans le cadre de l'article L. 1522-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (articles visant les SEML et SPL) ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- ENGAGE les démarches nécessaires à l'acquisition de 7 actions pour un coût global de 816,41 € représentant 1 190,00 € de capital social et -373,59 € de droit aux réserves, à la commune de Saint-Jean-d'Aubrigoux, en application des articles L.228-23 et L.228-24 du Code du Commerce,
- PROCÈDE à l'acquisition de 7 parts, en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260428-DEL\_CC2026\_089-DE

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 090**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

**Ont donné procuration :**

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Thomas PRALONG Ressources humaines

<b>Objet :</b>	Rapport égalité femmes hommes
----------------	-------------------------------

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant notamment le fonctionnement de la collectivité doit être présenté annuellement, préalablement au vote du budget.

Ce rapport complète l'index annuel d'évaluation de l'égalité professionnelle au sein du personnel qui s'est élevé à 72 % lors du calcul réalisé en 2025 pour l'année 2024.

Un plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle a également été adopté lors du Conseil communautaire du 17 décembre dernier.

Les statistiques réalisées pour l'année écoulée laissent apparaître certaines constantes :

- un taux de féminisation élevé (56,74 %),
- une proportion de titulaires équivalente pour les 2 sexes (> 80 %),
- des postes à temps non complet majoritairement occupés par des femmes (73 % des postes), même si on note une légère inflexion en la matière en 2025,
- une proportion de temps partiel qui reste élevée chez les femmes (26 % des femmes contre 6 % des hommes).

L'écart salarial plus important, auparavant et notamment en catégorie A, tend à se résorber. Ce mouvement déjà enclenché depuis plusieurs années chez les agents de catégorie B et C se confirme désormais également en catégorie A.

L'égalité professionnelle constitue également cette année un axe majeur de notre plan de formation. Elle est abordée sous plusieurs angles, notamment le recrutement, les pratiques managériales ainsi que la prévention des violences et discriminations.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du rapport relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes.

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260428-DEL\_CC2026\_090-DE



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 091**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECCEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

**Ont donné procuration :**

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

**Objet :** Compte Epargne Temps : ajustement de la provision

**Rapporteur :** Michel CHAPUIS

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a instauré, au vu des dispositions réglementaires, le Compte Épargne Temps (CET) ainsi que les modalités de prise en charge.

Le CET permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés selon les modalités définies dans ladite délibération.

Afin de couvrir le coût des congés accordés au titre du CET induit par le remplacement d'un agent, le financement du transfert des droits sur une nouvelle collectivité employeur ou encore la monétisation de ces jours du CET, et dans un objectif de prudence et d'image budgétaire fidèle, il est préconisé de constituer une provision afin de couvrir le risque et le coût financier qui pourraient intervenir.

Par délibération du 6 mars 2025, le Conseil communautaire a fixé pour l'année 2025 le montant de la provision pour le compte épargne temps à hauteur de 279 688 € tous budgets confondus.

Cette provision est revue annuellement en fonction du nombre de jours épargnés et payés sur l'année passée. Elle peut évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction du solde du nombre de jours épargnés.

Il est donc proposé d'ajuster sur 2026 la provision pour couvrir les charges afférentes aux jours épargnés au 31 janvier 2026 sur les comptes épargne temps de l'ensemble du personnel.

Budget Agglo	Nombre de jours monétisables en 2025	Montant de la provision 2025	Nombre de jours monétisables au 31 janvier 2026	Montant de la provision 2026	Ecart
	2443	279 688 €	2846	354 914 €	75 226 €

Aussi, il convient d'ajouter un montant de 75 226 € à la provision constituée.

La provision pour CET s'élèvera en 2026, au titre des jours épargnés au 31 janvier 2026, à 354 914 €, correspondant à 2 846 jours monétisables, valorisés sur une base statistique en retenant le coût moyen journalier par catégorie homogène d'agents notamment en termes de rémunération.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'ajustement de la provision au titre du compte épargne temps, pour une nouvelle provision d'un montant de 354 914 €, la totalité étant affectée sur le budget principal,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte correspondant.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 092**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECCEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

<b>Objet :</b>	Formation des élus
----------------	--------------------

Rapporteur : Michel CHAPUIS

L'article L5214-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les dispositions relatives au droit à la formation des élus municipaux sont applicables aux élus communautaires.

Dans ce cadre, le Conseil communautaire a compétence pour délibérer sur le droit à formation de ses membres et déterminer les orientations et les crédits ouverts à cet effet, dans les 3 mois suivant son renouvellement.

Selon l'article L1221-5 du CGCT, tout membre de l'organe délibérant de la collectivité peut suivre, au cours des six premiers mois de son mandat, une session d'information sur les fonctions d'élu local.

Cette session comporte :

- un rappel général du rôle assigné aux différentes catégories d'élus locaux, qui inclut, pour les conseillers municipaux, le détail des attributions exercées par le maire au nom de l'État ;
- une présentation détaillée des principaux droits et obligations, notamment déontologiques, applicables aux élus locaux de la catégorie de collectivité concernée.

En outre, selon les dispositions à l'article L2123-12 du CGCT, les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation.

Les élus qui reçoivent délégation en matière de prévention et de gestion des déchets ou d'économie circulaire ou en matière d'urbanisme, de construction ou d'habitat sont encouragés à suivre une formation en la matière.

Les membres du Conseil qui ont la qualité de salarié ont droit à un congé de formation d'une durée de 24 jours pendant la durée de leur mandat, quel que soit le nombre de mandats détenus (article L 2123-13 du CGCT).

Il est proposé de fixer le cadre suivant pour les orientations des formations :

- les collectivités territoriales et leur environnement (cadre juridique, finances, aménagement...),
- le statut de l'élu,
- les principes déontologiques,
- le développement des compétences,
- la communication,
- l'environnement numérique et l'intelligence artificielle,
- l'actualité juridique et institutionnelle,
- les politiques publiques.

En ce qui concerne le budget de la formation, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune. Le montant réel des dépenses de la formation ne peut dépasser 20 % du même montant.

Les dépenses pour formation des élus sont prévues au chapitre 65 / article 65315 du budget de l'exercice en cours, à hauteur de 8 000 €.

Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget formation de l'exercice suivant. Ils se cumulent ainsi avec le montant du budget formation, obligatoirement voté chaque année. En revanche, ils ne peuvent être reportés après la fin de la mandature.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune devra être annexé chaque année au compte administratif et donner lieu à un débat sur la formation des membres du Conseil.

Enfin, il existe le Droit Individuel à la Formation des Elus (DIFE). Ce droit est financé par une cotisation obligatoire à la charge des élus locaux percevant une indemnité (mais tous les élus même non indemnisés peuvent bénéficier de formations) : 1 % du montant brut des indemnités. Le fonds est géré par la Caisse des dépôts et des consignations (CDC). Seul l'élu indemnisé s'acquitte d'une cotisation mais le dispositif bénéficie à tous. Chaque élu a droit à 400 € par an, avec un plafond de 800 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE les orientations de formation proposées,
- FIXE le montant de crédits formation des élus à 8 000 €,
- AUTORISE l'inscription des crédits correspondants au chapitre 65/ article 65315, au budget 2026.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 093**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

**Ont donné procuration :**

Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Thomas PRALONG Ressources humaines

<b>Objet :</b>	Personnel : emploi de collaborateur de cabinet - Montant de l'enveloppe budgétaire annuelle
----------------	---

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Par délibération du 14 janvier 2017, un emploi de collaborateur de cabinet à temps non complet de 17h30 hebdomadaires a été créé.

Il est prévu à l'article R333-2 du code général de la fonction publique que l'inscription du montant des crédits affectés à de tels recrutements soit soumise à la décision de l'organe délibérant.

En conséquence, il est prévu l'inscription annuelle des crédits nécessaires pour la durée du mandat.

A titre indicatif, considérant la valeur actuelle du point d'indice de rémunération et des charges patronales, ces crédits se décomposent de la manière suivante :

Code chapitre	Libellé chapitre	Code article	Libellé article	Crédits
012	Charges de personnel	6331	Transport	322 €
012	Charges de personnel	6332	FNAL	201 €
012	Charges de personnel	6336	CDG / CNFPT	872 €
012	Charges de personnel	6338	AUTRES IMPOTS TAXES VERST ASSIM SUR REMU	121 €
012	Charges de personnel	64131	CONTRACTUELS IMPUTATION BASE	21 887 €
012	Charges de personnel	64138	NTIT - Autres indemnités	18 318 €
012	Charges de personnel	6451	URSSAF	10 960 €
012	Charges de personnel	6453	Retraites	3 088 €
012	Charges de personnel	6454	ASSEDIC	1 608 €
			<b>CREDITS ANNUELS</b>	<b>57 376 €</b>

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE l'inscription annuelle des crédits mentionnés pour l'emploi d'un collaborateur de cabinet à temps non complet de 17h30.

**VOTE : MAJORITÉ**  
**Pour : 81**  
**Contre : 2**  
**Eric VALOUR, Cécile GALLIEN**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260428-DEL\_CC2026\_093-DE

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 094**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Cécile GALLIEN

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

**Objet :** Régie eau et assainissement : nomination du directeur

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Suite au départ du directeur de l'eau et de l'assainissement (régie à autonomie financière) au 1er mars 2026, un appel à candidatures a été lancé, et une procédure de recrutement a été menée.

Afin de répondre aux dispositions des articles R 2221-14 et R 2221-67 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Communautaire de nommer Monsieur Armand HILAIRE directeur de la régie, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.

Monsieur Armand HILAIRE est recruté en CDI de droit public. Sa rémunération est fixée en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (catégorie A) et suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale. L'agent percevra le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité, correspondant au cadre d'emplois précité.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- NOMME Monsieur Armand HILAIRE, directeur de la régie eau et assainissement, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 095**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECCEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Cécile GALLIEN

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Sandrine GEVOLDE Commande publique

<b>Objet :</b> Centrale d'achat régionale : convention d'adhésion
---

Rapporteur : Philippe MEYZONET

Afin d'offrir aux acheteurs qui le souhaitent, un outil efficace d'achat permettant de répondre aux enjeux de facilitation de l'acte d'achat, de sécurisation, d'optimisation des dépenses et de facilitation de l'accès des PME et fournisseurs locaux aux marchés publics, la Région Auvergne Rhône-Alpes s'est constituée en centrale d'achat régionale en 2017.

La centrale d'achat régionale est une centrale d'achat telle que définie à l'article L2113-2 du Code de la Commande publique : l'acheteur public ayant recours à une telle centrale est considéré comme ayant respecté ses obligations en matière de publicité et de mise en concurrence.

#### Le catalogue de la centrale d'achat

- Denrées alimentaires : viandes et volailles fraîches, marée, fruits et légumes, crèmerie, fromages, charcuterie & traiteur, épicerie et surgelés.
- Technologie de l'information : équipements informatiques et prestations de maintenance informatique.
- Fournitures et services : gros équipements de cuisine et petits électroménagers, produits d'entretien et matériel de nettoyage.
- Aménagement de l'environnement de travail et scolaire, matériel et fournitures : mobilier scolaire, mobilier de restauration, environnement administratif : mobilier de bureau, de convivialité, mobilier reconditionné - petites fournitures, classements, archivage, écriture et papier – éclairages leds – EPI : chaussures de sécurité, vêtements de protection, gants, lunettes, protections auditives- petits travaux du bâtiment : plâtrerie, peinture, revêtements de sols souples, plomberie, sanitaire, électricité.

#### 1- Volet juridique

Une convention fixe les modalités selon lesquelles la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pourra recourir à la centrale d'achat régionale, pour certaines catégories d'achats.

L'objet de la présente convention consiste en l'adhésion de l'acheteur à la centrale d'achat régionale, laquelle pourra se voir confier par l'acheteur l'une ou plusieurs des missions suivantes, pour un achat unique ou pour des achats récurrents :

- mission principale de passation de marchés publics ou accords-cadre de fournitures ou de services ou de travaux d'entretien ou d'installation destinés à des acheteurs pour leur compte (rôle d'intermédiaire),
- mission plus exceptionnelle d'acquisition de fournitures et biens destinés à des acheteurs, que la centrale achète puis cède aux acheteurs (rôle de grossiste),
- de façon accessoire, mission d'assistance à la passation de marchés publics, notamment par la mise à disposition d'infrastructures techniques permettant à l'acheteur de conclure des marchés publics, par le conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation des marchés publics ou par la préparation et la gestion des procédures de passation de marchés publics au nom et pour le compte de l'acheteur.

Ces missions porteront sur tout marché public ou accord-cadre de fournitures et services ou de travaux d'entretien ou d'installation et à l'exclusion de travaux de réalisation d'ouvrages de bâtiment (régis par la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique).

L'acheteur reste libre de recourir ou non à la centrale d'achat régionale pour tout nouveau besoin.

La présente convention entre en vigueur à compter de sa notification par la centrale d'achat régionale à l'acheteur. Les parties devront chacune s'assurer au préalable des formalités de publicité et transmission de la convention au contrôle de légalité auquel chacune est soumise. La convention est établie pour une durée indéterminée.

Suite à l'adhésion, tous les marchés de la centrale sont immédiatement accessibles.

## 2- Volet financier

### - Forfait d'adhésion

L'adhésion de l'acheteur à la centrale nécessitant des frais de gestion, l'acheteur s'engage à verser une participation forfaitaire de 1 500 € (dans les conditions financières actuelles fixées par la Région). Cette participation est payable une seule fois et devra être réglée dans les 2 mois de la notification de la présente convention.

### - Participation financière

- Marché de fournitures d'un service d'Environnement Numérique de Travail : participation forfaitaire pour toute la durée du marché de 3 900 €,
- Marchés de fournitures de denrées alimentaires : la participation annuelle sera réglable à partir du 1er janvier de l'année N+1 pour les achats de l'année N (participation forfaitaire applicable selon le montant d'achat annuel tous lots alimentaires cumulés : de 0 à 300 €),
- Marché Amplivia concernant la technologie de l'information : la participation annuelle sera réglable à partir du 1er janvier de l'année N+1 pour les achats de l'année N (participation de 4 % à 10 % en fonction du volume d'achat HT généré),
- Pour tous les marchés autres que ceux mentionnés ci-dessus : participation annuelle à hauteur de 1 % du volume HT des achats générés, sauf décision spécifique autre prise par la commission permanente.

La participation annuelle sera réglable à partir du 1er janvier de l'année N+1 sur la base des achats de l'année N.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention ci-annexée, entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la Région Auvergne-Rhône-Alpes en tant que centre d'achat régionale,
- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération ou son représentant à signer ladite convention ainsi que ses éventuels avenants et tout document y afférent,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**Abstention : 2**

**Laurent JOHANNY, Chloé ALIBERT**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260428-DEL\_CC2026\_095-DE

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 096**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Cécile GALLIEN

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Sylviane VARENNE Finances

<b>Objet :</b>	Association Le Consulat - Acquisition et amélioration de 9 logements locatifs sociaux et 9 places/lits situés 15-17 Rue du Consulat au Puy-en-Velay : demande de garantie d'emprunt
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Vu les article L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code Civil ;

Vu la convention de prêt n°ACV0001492 signée entre : LE CONSULAT ci-après l'emprunteur, et Action Logement Services, ci-jointe annexée ;

L'Association Le Consulat, foyer des jeunes travailleurs, va acquérir et améliorer 9 logements locatifs sociaux et 9 places/lits situés 15-17 rue du Consulat au Puy-en-Velay.

Pour financer ce projet, l'Association Le Consulat a sollicité un prêt à hauteur de 73 260 € auprès d'Action Logement Services.

Elle a par ailleurs sollicité le Département de la Haute-Loire, qui par délibération du 20 octobre 2025, a accordé une garantie à hauteur de 75 % soit 54 945 €.

Aujourd'hui, l'Association Le Consulat sollicite le soutien de la Communauté d'agglomération, pour une garantie d'emprunt à hauteur de 25 % soit 18 315 €.

Cette garantie serait accordée selon les caractéristiques financières et conditions de la convention de prêt n°ACV0001492. Le prêt est constitué d'une ligne.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie serait accordée pour la durée du prêt et jusqu'à complet remboursement de celui-ci, et porterait sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Association Le Consulat, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple d'Action Logement Services, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Association Le Consulat pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

En conséquence, le Conseil Communautaire s'engage pendant la période de prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 25 % soit 18 315 € pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 73 260 € souscrit par l'emprunteur auprès d'Action Logement Services, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de la convention de prêt ACV0001492.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 18 315 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt, ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Délibération n° DEL\_CC2026\_096 du 28/04/2026

- APPORTE la garantie aux conditions suivantes :  
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.  
  
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée d'Action Logement Services, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante avec l'Association le Consulat ainsi que les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 097**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Cécile GALLIEN

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Marina BUISSON Finances

**Objet :** Budget Principal - Compte de gestion de l'exercice 2025 : examen et vote

Rapporteur : Roland LONJON

Le Compte de Gestion établi par le Chef du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay au titre du budget principal, retrace le flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice, dans le cadre de ce budget.

En 2025, les résultats d'exécution constatés au compte administratif du budget principal et au compte de gestion du trésorier peuvent être résumés comme suit :

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	5 785 207,76	6 480 337,42	12 265 545,18
Section d'investissement	1 955 391,70	-1 924 583,44	30 808,26
<b>Résultat global de clôture (fonds de roulement)</b>			<b>12 296 353,44</b>

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget principal, de l'exercice 2025, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 098**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECCEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Cécile GALLIEN

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Sylviane VARENNE Finances

**Objet :** Budget Régie des Transports de la Communauté d'Agglomération (RTCA) - Compte de Gestion 2025 : examen et vote

Rapporteur : Roland LONJON

Le Compte de Gestion établi par le Chef du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay au titre du budget principal, retrace le flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice, dans le cadre de ce budget.

En 2025, les résultats d'exécution constatés au compte administratif du budget principal et au compte de gestion du trésorier peuvent être résumés comme suit :

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	3,18	282 665,88	282 669,06
Section d'investissement	-184 087,41	755 923,30	571 835,89
<b>Résultat global de clôture (fonds de roulement)</b>			<b>854 504,95</b>

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget principal de l'exercice 2025, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 28/04/2026,  
 Le Secrétaire de séance,  
 GIMBERT Frédéric,  
 Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 099**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Marielle ROCHER

**Ont donné procuration :**

Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Cécile GALLIEN

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Rachel CUPERLIER Finances

**Objet :** Budget « Usines Relais » - Compte de Gestion de l'exercice 2025 : examen et vote

Rapporteur : Roland LONJON

Le Compte de Gestion établi par le Chef du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay au titre du budget « Usines relais », retrace le flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice, dans le cadre de ce budget.

En 2025, les résultats d'exécution constatés au compte administratif du budget « Usines relais » et au compte de gestion du trésorier peuvent être résumés comme suit :

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	-10 616,96	85 000,61	74 383,65
Section d'investissement	1 139,89	-70 544,86	-69 404,97
Résultat global de clôture (fonds de roulement)			4 978,68

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget « Usines relais » de l'exercice 2025, établi par le Chef du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay, dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 100**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECCEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Cécile GALLIEN

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Sylviane VARENNE Finances

<b>Objet :</b>	Budget Zones d'Activités Économiques : Compte de Gestion de l'exercice 2025 : examen et vote
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Le Compte de Gestion établi par le Chef du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay au titre du budget « Zones d'Activités Économiques », retrace le flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice, dans le cadre de ce budget.

En 2025, les résultats d'exécution constatés au compte administratif du budget « Zones d'Activités Économiques » et au Compte de Gestion du trésorier peuvent être résumés comme suit :

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	7 419,70		7 419,70
Section d'investissement	-250 767,31	-10 644 164,13	-10 894 931,44
<b>Résultat global de clôture (fonds de roulement)</b>			<b>-10 887 511,74</b>

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget « Zones d'Activités Économiques », de l'exercice 2025, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026



## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 28/04/2026

**Délibération n° DEL CC2026 101**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la  
Convocation :  
mercredi 22 avril  
2026

**Étaient présents :**

Madame Josiane VARENNE, Madame Solange FALGON, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Madame Isabelle SEON, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Pierre CHABALIER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Marc PECEL, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Monsieur Gérard SPECEL, Madame Christine NOTON, Madame Sylviane BENOIST, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Monsieur Serge ANTONIN, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Laurent BARBALAT, Madame Sandrine MORENO, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Jacky ROME, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Monsieur Eric PERCHE, Monsieur Pascal TARDY, Monsieur Philippe BOUTIN, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Madame Pauline SIMON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Christophe BOISSIERES, Madame Marielle ROCHER

Nombre de  
conseillers  
en exercice :  
96

Date de  
publication en  
ligne :  
30/04/2026

**Ont donné procuration :**

Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-François GALLIEN à Monsieur Roland LONJON, Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Jacky ROME, Monsieur Marc GIRAUD à Madame Corinne BRINGER, Madame Pierrette BOUTHERON à Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Jean-Benoît GIRODET à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur Alain LIOUTAUD à Madame Jocelyne FAISANDIER

**Absent(e)s :**

Monsieur Michel FILERE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Eric VALOUR, Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Rémi BARBE, Madame Martine GRENIER, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Isabelle VERDUN, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Cécile GALLIEN

**Secrétaire de séance :** Frédéric GIMBERT

La séance a été levée à : 20H45

Rédacteur : Christine FILIOL Finances

<b>Objet :</b>	Budget "Abattoir Communautaire" - Compte de gestion de l'exercice 2025 : examen et vote
----------------	---

Rapporteur : Roland LONJON

Le Compte de Gestion établi par le Trésorier au titre du Budget "Abattoir Communautaire" retrace le flux de recettes et de dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice, dans le cadre de ce budget.

En 2025, les résultats d'exécution constatés au compte administratif du budget "Abattoir Communautaire" et au compte de gestion du trésorier peuvent être résumés comme suit :

Résultats Sections	Résultats de l'exercice (1)	Résultats antérieurs reportés (2)	Résultats de clôture (1) + (2)
Section de fonctionnement	8 477,21	5 646,20	14 123,41
Section d'investissement	-167 633,77	956 111,46	788 477,69
<b>Résultat global de clôture (fonds de roulement)</b>			<b>802 601,10</b>

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Relations aux communes - Appui aux territoires du 21/04/2026

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le Compte de Gestion du budget « Abattoir Communautaire » de l'exercice 2025, établi par le comptable public dont les résultats définitifs sont synthétisés dans le tableau ci-dessus.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Signé le 28/04/2026,  
Le Secrétaire de séance,  
GIMBERT Frédéric,  
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 28/04/2026